

[Madame la Présidente] ou [Monsieur le Président],

Le 24 avril 2023, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) a appelé explicitement le gouvernement à intégrer les PRAG et les PRCE parmi les bénéficiaires de la revalorisation RIPEC (<http://www.cdefi.fr/fr/actualites/enseignants-du-secondaire-dans-lenseignement-superieur-mieux-reconnaitre-leurs-contributions-essentielles> ).

En revanche, France Universités n'a jusqu'ici toujours pas appelé le gouvernement à intégrer les PRAG et les PRCE parmi les bénéficiaires de la revalorisation RIPEC, ou à leur offrir une revalorisation équivalente par un décret, des lignes directrices de gestion et des arrêtés spécifiques. Son appel du 28 août 2025 à un « financement ambitieux et pérenne de l'Université (<https://franceuniversites.fr/actualite/assemblee-generale-de-rentree-de-france-universites-a-marseille-pour-des-universites-fortes-au-service-de-la-jeunesse/>) » n'inclut donc pas, et de manière « pérenne », une revalorisation décente des primes et indemnités des PRAG et des PRCE.

Je vous demande donc, en tant que [Présidente] ou [Président] d'université :

- de bien vouloir agir au sein de France Universités pour qu'elle demande explicitement au gouvernement de mettre en œuvre une revalorisation des PRAG et des PRCE à la hauteur de celle qui a été accordée aux enseignants-chercheurs pour leurs activités d'enseignement et administratives
- de bien vouloir sinon m'expliquer en quoi, selon vous, les grandes écoles et les formations d'ingénieurs seraient les seules formations universitaires où PRAG et PRCE mériteraient d'être intégrés parmi les bénéficiaires du RIPEC.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, [Madame la Présidente] ou [Monsieur le Président], l'expression de ma haute considération.